



Communiqué de presse du 10 juin 2009

Les communes exigent une plus grande marge de manoeuvre

La Confédération et les cantons n'ont pas le droit de continuer à restreindre la marge de manoeuvre des communes. C'est ce qu'ont exigé aujourd'hui 300 représentants communaux lors d'une manifestations organisée par l'Association des Communes Suisses dans le cadre de l'exposition Suisse Public à Berne. Au cours de la réunion, à laquelle Madame Eveline Widmer-Schlumpf, Conseillère fédérale, a prononcé une allocution, les participants de toute la Suisse ont approuvé une résolution contenant quatre revendications pour des communes solides.

La complexité des tâches qui ne cesse d'augmenter, la forte augmentation du nombre de lois, ordonnances et rapports au niveau fédéral et cantonal, l'accumulation des problèmes devant être résolus sur le plan régional, mais également la difficulté de trouver les bonnes personnes pour occuper des fonctions officielles : tous ces facteurs-là restreignent la marge de manoeuvre politique des communes. Compte tenu de cet état de fait, l'Association des Communes Suisses exige que la Confédération respecte la subsidiarité et l'autonomie communale. Les communes ne sont pas des organes d'exécution des cantons et de la Confédération a souligné Monsieur Hannes Germann, président de l'association et Conseiller des Etats. Par ailleurs, les communes exigent que l'on respecte le système de milice. Il s'agit là du moteur novateur du système fédératif de la Suisse, qui existe au travers des expériences des nombreux membres des autorités exerçant leur activité à titre accessoire et souvent honorifique. La densité normative qui ne cesse d'augmenter en particulier au niveau fédéral restreint toujours plus la capacité d'action des communes, critique l'Association des Communes Suisses.

A titre d'ébauches de solutions, l'Association des Communes Suisses propose un renforcement des actions tripartites et de la professionnalisation des administrations communales. Pour résoudre les problèmes de l'aménagement du territoire et du développement des agglomérations, du trafic et – de manière toujours plus fréquente – de ceux propres au domaine social, les communes exigent une collaboration en partenariat entre la Confédération, les cantons et les communes. Le développement de la professionnalisation des communes doit permettre de mieux répondre aux attentes des citoyennes et des citoyens et de gérer plus efficacement la complexité des dossiers administratifs qui ne cesse d'augmenter. C'est pourquoi l'Association des Communes Suisses s'engage en faveur de l'introduction d'un brevet fédéral de « Spécialiste communal(e) » reconnu sur le plan fédéral grâce auquel la compétence des communes pourra être renforcée et le travail de l'administration communale revalorisé et rendu plus attrayant.

Dans son allocution, Madame Eveline Widmer-Schlumpf, Conseillère fédérale, a souligné que des communes capables d'assumer leurs responsabilités individuelles, disposant d'une marge de manoeuvre suffisante, des communes qui sont en concurrence les unes avec les autres, étaient la

source même de notre bien-être. Madame Widmer-Schlumpf exige que l'on fasse preuve de courage face aux différences ; toutes les communes ne doivent pas se développer de la même manière et assumer leurs tâches publiques de la même façon. Il convient de considérer ces différences comme l'expression même de la diversité suisse. Madame Widmer-Schlumpf, Conseillère fédérale, a toutefois également exigé un revirement de tendance au niveau du système de milice qui représente la base propre à assurer le fonctionnement des communes. Le danger existe que les professionnels « normaux » ne s'engagent plus et que la politique soit dominée par des représentantes et représentants de certains domaines sociaux. « Il est urgent que nous réfléchissions à la question de savoir comment nous pouvons inciter les habitants à s'engager dans leur commune », a précisé Madame Widmer-Schlumpf.

L'Association des Communes Suisses représente les intérêts des communes au plan fédéral. Actuellement, 1840 ou 70% des 2631 communes suisses en sont membres. L'Association des Communes Suisses est membre du comité de patronage de l'exposition professionnelle Suisse Public, éditrice du magazine « Commune Suisse » et partenaire du projet « Plate-forme de gestion stratégique pour les communes de petite et moyenne importance », un « cockpit communal » susceptible de soutenir également les processus de gestion des communes de plus petite importance.

Contact :

*Hannes Germann, président, 079 401 00 01 ; Ulrich König, directeur, 079 770 42 37
Steff Schneider, responsable de l'information, 079 664 72 82*